Organiser
les urgences
et les soins

Travailler
sur la qualité de vie
des élèves
hygiène, sécurité,
ergonomie...

Intervenir
sur l'enfance
en danger

Développer
l'éducation
à la santé

Organiser le suivi
de l'état de santé
des élèves

Agir en cas
de maladie
transmissible

Accueillir
Ecouter
Accompagner

INFIRMERIE

Le service de santé scolaire est assuré par le Centre Médico Scolaire d'Annecy, où sont rattachés différents médecins scolaires, dont Me RYSTO-DELNOY. Le médecin est joignable sur rendez-vous.

Me Rossel Amandine est l'infirmière du collège du Mont des Princes, présente les Lundis et Jeudis essentiellement.

Horaires d'ouverture et fonctionnement :

L'infirmerie n'est pas ouverte chaque jour, car l'infirmière partage son temps de travail entre le collège et les différentes écoles du secteur. En cas d'absence, l'équipe de la vie scolaire est habilitée à prendre en charge l'élève malade.

L'infirmière est présente au collège de 08h30 à 16h50 :

- Lundi
- Mercredi semaine B
- Jeudi

L'accueil se fait en **priorité pendant les récréations et la pause méridienne**.

Il est également possible de **prendre un RDV** pour un suivi régulier et entretien infirmier.

Les **soins quotidiens devront être gérés à la maison**. De ce fait, si votre enfant est malade, il vous sera demandé de le garder à la maison, au mieux de consulter un médecin.

Les élèves ne sont pas autorisés à circuler pendant les heures de cours sauf urgence et sur accord du professeur.

Un billet de circulation lui sera remis afin de notifier l'heure et la réponse à apporter à la demande. L'élève malade **sera accompagné** d'un camarade.

Un « coin » **salle d'attente est prévu dans l'entrée de l'infirmerie pour patienter** en toute confidentialité et au calme.

Une petite salle de bain avec sanitaire (aux normes handicapées) est prévue si votre enfant nécessite un soin d'hygiène urgent en toute discrétion.

L'infirmerie est un de lieu de soins, de repos et d'écoute.

Une attitude de **discrétion et de respect** en rentrant est demandée pour le bien être de tous.

Si il y a beaucoup de monde, aux récréations par exemple, merci de patienter dans le hall d'accueil.

Soins exceptionnels :

Concernant les **PAI ou prise de traitement**, une armoire sécurisée et des consignes sont prévues pour le reste de l'équipe éducative, dans l'infirmerie afin d'assurer la continuité des soins en l'absence de l'infirmière.

Il est important de rappeler que l'infirmière n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sans prescription médicale.

Cette décision relève du cadre législatif s'appliquant à l'ensemble des établissements de l'éducation nationale.

C'est pourquoi je vous demande de vous diriger vers votre médecin traitant pour les maux les plus courants (migraines, maux de ventre, règles douloureuses, nausées, …) et **d'anticiper la délivrance d'un traitement par une ordonnance de « si besoin »**.

Le traitement sera nominatif et stocké dans la pharmacie fermée à clef, et nous pourrons si nécessaire soulager votre enfant en lui administrant son traitement ; La famille est immédiatement avertie.

Si VOTRE ENFANT EST MALADE OU BLESSE IL VOUS SERA DEMANDE DE LE REPRENDRE EN CHARGE RAPIDEMENT. IL NE PEUT PAS REPARTIR SEUL PAR SES PROPRES MOYENS SI IL EST A L'INFIRMERIE.

A défaut il sera évacué par les pompiers, samu ou ambulance privée vers le centre hospitalier le plus proche et des frais de transport pourraient être à votre charge ;

TOUTE INFORMATION MEDICALE UTILE ET CONFIDENTIELLE, OU TOUT CHANGEMENT DEPUIS L' ANNEE PRECEDENTE , SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN RETENTISSEMENT SUR LA VIE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT PEUT ETRE ADRESSEE SOUS PLI CACHETE ET REMIS EN MAIN PROPRE A L INFIRMIERE .

Contact :

L'infirmière reste à votre disposition pour tout complément d'informations par télephone au 0450592556 en demandant l'infirmerie